



Orges, le 23 Octobre 2019

PREAVIS MUNICIPAL N° 05- 2019

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

Concerne : Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement de trottoirs, carrefour, places de parc et arrêt bus.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour donner suite à une interpellation lors de la présentation à la population de la place de jeux, il est ressorti que la circulation à l'intérieur de notre village est dense et parfois dangereuse.

Étant donné qu'il n'est pas possible d'agir au niveau de la circulation routière, ceci nous avait été clairement expliqué par le voyer, nous vous proposons de travailler sur la circulation piétonne, particulièrement en bordure de la route cantonale.

Nous observons que beaucoup d'enfants font des trajets pour prendre le bus ainsi que pour jouer avec leurs camarades. Comme seul le centre du village est équipé de trottoirs, nous aimerions sécuriser d'autres secteurs.

Par ailleurs, nous pensons aussi qu'il y a un manque de places de parc. En effet, le parking "sauvage" est fréquent à certains endroits de notre commune.

D'autre part, nous devons mener une réflexion concernant l'accès aux immeubles qui vont se construire le long de la route de Giez. A cet effet, il paraît utile de mettre en place un arrêt de bus sécurisé à cet endroit en remplacement des simples marquages au débouché du Chemin de la Chaux.

Les sites concernés par ces mesures sont indiqués dans les croquis annexés.

Afin de pouvoir réfléchir à ces divers points de manière efficiente, nous vous demandons de nous accorder de CHF 17'300.-, nous permettant de nous appuyer sur l'expertise de spécialistes du domaine car le sujet est complexe.

Les travaux à effectuer seront ensuite classés en deux catégories :

- a) Les plus légers, en termes financiers, entrepris immédiatement sur la base du budget d'entretien des routes et chemins
- b) Les plus onéreux, qui feront l'objet de demandes de crédits de construction

Par ailleurs, nous avons l'opportunité d'acquérir de petites surfaces de la parcelle 335 (voir plan annexé) en échange de la pose d'une clôture d'une valeur d'environ CHF 4'500.-. Cette opération nous offre deux avantages : la possibilité de construire un écopoint desservant ce quartier et de faciliter la réalisation du projet de voie piétonne au pied de cette parcelle. Nous vous proposons de nous accorder cette acquisition.

Ceci exprimé, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter le texte suivant :

Le Conseil général d'Orges

- sur proposition de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission de gestion et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

Art. 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 17'300.- pour le crédit d'étude

Art. 2 : de financer ce mandat au moyen de l'emprunt

Art. 3 : d'amortir cette dépense sur un seul exercice

Art. 4 : d'autoriser la Municipalité à acquérir deux morceaux (respectivement de 23 et de 17 m²) de la parcelle 335 en échange de la pose d'une clôture.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

J.-Ph Petitpierre



La Secrétaire

C. Woëts